

N°19-12-134

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de JL HOCHART), Président, suite à la convocation en date du 6 décembre 2019.

**Présents :**

Mesdames CARVALHO H. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; PIRET R. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; FOURNIER A. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L.

Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MAILLOT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; CORDIER A. ; DENUNCQ R. (reçoit pouvoir de J. DELANNOY) ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames POURCHEL I. ; BOIN E.

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à C. VASSEUR) ; LHEUREUX M. ; BRUGGEMAN M. ; CLABAUT A. ; WALLET B. ; COYOT J.C. (donne pouvoir à H. CARVALHO) ; WAVRANT M. ; BACQUET J. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (donne pouvoir à R. DENUNCQ) ; HOCHART J.L. (donne pouvoir à C. LEROY)

**Absents :**

Messieurs GARENAUX M. ; DUFOUR O. ; GALLET J.M. ; FOURRIER B.

Madame Patricia POULAIN est élue secrétaire.

**OBJET : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 4**

**Rapporteur : Jacques BACQUET**

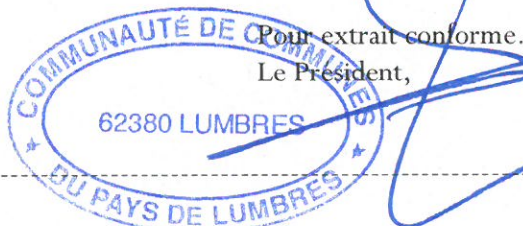
Afin d'ajuster certains crédits, il y a lieu de procéder à des virements de crédits, par décision modificative.

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
673 (67) : Titres annulés (sur excercices antérieurs) - 020	-400,00		
739211 (014) : Attributions de compensation - 020	400,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** les modifications budgétaires ci-dessus.

Pour extrait conforme.  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20191216-19-12-134-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2020  
Date de réception préfecture : 23/01/2020